



PREFECTURE DE L'YONNE

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET
DES POLITIQUES PUBLIQUES

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES

ARRETE N°PREF/DCPP/SRCL/2014/0370
portant rectification des compétences facultatives
de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne et modification des statuts de
la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

Le Préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales et notamment son article 60-III,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCDD/2010/0207 du 12 avril 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du canton d'Ancy-le-Franc (compétences facultatives),

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2013/403 du 24 mai 2013 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale dénommé « Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne » issu de la fusion de la Communauté de Communes du Tonnerrois et de la Communauté de Communes du canton d'Ancy le Franc et avec rattachement des communes de Bernouil, Cheney, Dannemoine, Dyé, Flogny la Chapelle et retrait de la commune de Béru,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2013/0323 du 19 juillet 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du canton d'Ancy-le-Franc (compétence facultative : gestion de cantine),

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRCL/2013/0336 du 6 août 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Tonnerrois : prise de compétence Très Haut Débit,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2013/0387 du 2 octobre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du canton d'Ancy-le-Franc (compétence optionnelle : groupes scolaires),

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture,

ARRETE

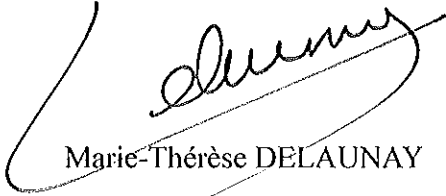
Article 1^{er} : Le tableau des compétences de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne figurant à l'arrêté du 24 mai 2013 est rectifié au titre des compétences facultatives et modifié conformément aux évolutions statutaires intervenues courant 2013 pour les Communautés de Communes du Tonnerrois et d'Ancy-le-Franc.

Les statuts sont annexés au présent arrêté.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la préfecture, la Sous-Préfète d'Avallon, le Directeur départemental des Finances publiques, le Directeur Départemental des Territoires, le Président de la Communautés de Communes le Tonnerrois en Bourgogne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le **29 SEP. 2014**

Pour le préfet,
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale,



Marie-Thérèse DELAUNAY

COMPETENCES OBLIGATOIRES	CC Ancy le Franc	CC Tonnerrois
AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE		
Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT)	X	
Schéma de secteur	X	
Zone d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire (pour la CC du Tonnerrois : dont la superficie est supérieure à 10 ha)	X	X
Elaboration et approbation des zones de développement de l'éolien : réalisation et suivi de la mise en place des équipements		X
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE		
Création, aménagement, entretien, gestion et promotion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire : zones d'activités industrielles existantes sur le territoire communautaire et futures zones.	X	
Actions de promotion du tissu économique pour l'implantation d'activités économiques sur le territoire du canton par l'organisation de manifestations destinées à mettre en valeur les artisans, entreprises et commerces présents sur le territoire du canton	X	
Actions de promotion et d'animation à caractère touristique et culturel sur le canton : soutien logistique et financier à l'Office du Tourisme intercommunal, soutien à l'organisation d'évènements dépassant le cadre communal, organisation et animation d'activités de tourisme d'intérêt communautaire (activités dont le rayonnement participe à l'image du territoire communautaire)	X	X
Définition, création, aménagement, commercialisation, promotion et entretien de zones d'activité économique d'intérêt communautaire, dont la superficie est supérieure à 10 ha. Est également d'intérêt communautaire les parcelles AV222 et ZI18 sises sur la commune de Tonnerre.		X
Participation aux actions de promotions du tissu économique dans le cadre du Centre de Développement du Tonnerrois, par la délégation de compétence à la structure juridique support du Pays du Tonnerrois (syndicat mixte)		X
Conduite de tous projets portant sur la création d'unité de production d'énergie provenant de : champs photovoltaïques, parcs éoliens, la biomasse, par le développement de la filière bois, par biogaz (méthanisation) et par toute autre source d'énergie renouvelable		X
Service Public Local : Réseaux et services locaux de communications électroniques régis par les dispositions de l'article L1425-1 du CGCT		X

COMPETENCES OPTIONNELLES	CC Ancy le Franc	CC Tonnerrois
HABITAT		
Adhésion aux OPAH et PIG du Pays du Tonnerrois	X	
Elaboration et réalisation d'un programme local de l'habitat (PLH)	X	
ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES ET D'ENSEIGNEMENT PRE-ELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE		
Gestion de l'école intercommunale de musique et de danse	X	
Aide aux activités culturelles et sportives du collège	X	
Création et gestion d'un service d'initiation aux technologies de l'information et de la communication	X	
ENVIRONNEMENT		
Collecte et traitement des ordures ménagères	X	X
Actions de communication pour encourager le tri sélectif	X	
Participation à des actions en faveur de l'amélioration de l'habitat. Est d'intérêt communautaire toute participation aux actions engagées à une échelle intercantonale, dans le cadre du Pays du Tonnerrois		X
ENFANCE - JEUNESSE - ACTION SOCIALE		
Actions relatives aux modes de garde de la petite enfance (0-6 ans) : sont d'intérêt communautaire, la construction du pôle "petite enfance" rue AbelMinard à Tonnerre, son financement et sa gestion. Ce pôle comprend un multi-accueil de 40 places et un relais assistantes maternelles		X

COMPETENCES FACULTATIVES	CC Ancy le Franc	CC Tonnerrois
Gestion d'une Maison de Services Publics	X	
Gestion du personnel de surveillance et d'encadrement des enfants scolarisés présents à la cantine d'Ancy-le-Franc et dans les cars scolaires (exception faite du SIVOS Pacy, Vireaux, Sambourg)	X	
Organisation d'un raid sportif dénommé Raid Armançon Découverte	X	
Relations avec le SDIS et prise en charge de la taxe de capitation	X	
Réalisation de prestations de service pour le compte des communes adhérentes : mise à disposition du personnel administratif et technique	X	
Etudes et Travaux sous mandat pour le compte des communes adhérentes demandeuses : Assainissement (réalisation de stations de traitement et de tranches de réseaux jusqu'à remise au même niveau de toutes les communes), Schéma directeur d'assainissement, Documents d'urbanisme	X	
Mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) communautaire	X	
Gestion et modernisation d'une fourrière animale par adhésion à un syndicat compétent en la matière	X	X
Gestion de cantine	X	
Groupe scolaire	X	
Elaboration de contrats enfance et temps libre	X	
CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE		
Travaux de modernisation de voirie et travaux annexes de voirie	X	
Etudes et Travaux sous mandat pour le compte des communes adhérentes demandeuses : modernisation de voirie et travaux annexes de voirie	X	
Accès aux zones d'activité d'intérêt communautaire	X	
TRANSPORT		
Organisation principale pour les transports périscolaires du midi	X	
Organisation de second rang, sous l'autorité du Conseil Général, des transports scolaires sur la carte scolaire	X	
Mise en place et gestion de circuits de transport régulier des personnes notamment en faveur des personnes âgées, à l'exclusion de tout transport scolaire		X